



Accompagnement psychologique collectif

Le dispositif « Médiation »

Ce dispositif est un espace de parole ponctuel.

Il permet l'échange entre des personnes partageant une ou plusieurs situations à problème d'origine professionnelle (tension dans un service, problématique organisationnelle et / ou managériale ...).

Le psychologue, par des techniques d'écoute et d'entretien, amène les participants à échanger sur les difficultés rencontrées.

Dans un second temps, il aidera à l'émergence de pistes de transformation et d'amélioration.

Sur simple appel téléphonique auprès de notre service Prévention, le dispositif se met en place. Notre prestataire prendra contact avec vous et sera en mesure d'intervenir dans un délai de 1 à 5 jours ouvrés.



Cette prestation peut-être mise en place qu'en cas de conflit partagé au sein d'un service et issu d'un facteur professionnel avéré.

Son activation sera effective qu'après accord et engagement des différentes parties.

Elle pourra être proposée en cas **d'accident de travail reconnu** et faisant état **d'une situation d'agression verbale et / ou physique**.